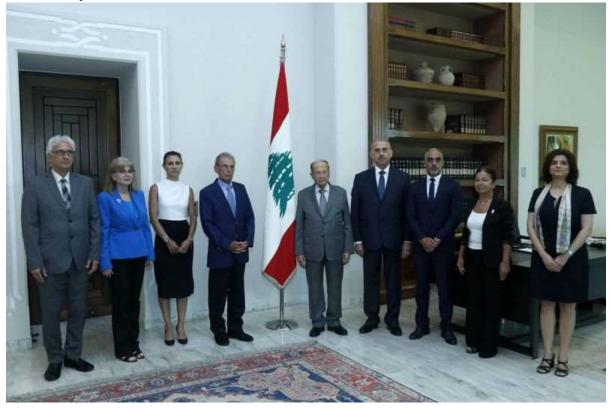
## **≡** L'**@**rient-Le Jour

**DISPARUS** 

## Les membres de la Commission nationale indépendante prêtent serment devant Aoun

OLJ / le 16 juillet 2020 à 00h00



Michel Aoun entouré des membres de la commission nationale indépendante chargée du dossier des personnes disparues. Photo Dalati et Nohra

Près d'un mois après leur désignation par le gouvernement, le 19 juin dernier, les membres de la Commission nationale indépendante chargée du dossier des personnes disparues ont prêté serment hier devant le chef de l'État, Michel Aoun. Ce dernier a mis l'accent sur la nécessité de clore ce dossier « pour pouvoir tourner une page douloureuse de la guerre du Liban » et a insisté sur « le droit des familles à connaître le

sort de leurs proches » disparus. M. Aoun a rappelé qu'il a « depuis longtemps insisté sur l'importance de traiter ce dossier, parce qu'on ne peut pas demander aux familles de pardonner si les circonstances de ces disparitions ne sont pas tirées au clair ». Il a en outre insisté sur « l'importance de la mission délicate » confiée à cette commission qui doit l'aborder avec « responsabilité et humanité parce que c'est un dossier qui concerne tous les Libanais ». « Il fait partie du travail de l'État de préserver les droits de l'homme » , a-t-il conclu.

La désignation de cette commission constitue une disposition de la loi 105 sur les disparus, votée en novembre 2018 par la Chambre, sans laquelle celle-ci serait restée inopérante. Elle est formée de dix membres: Joseph Maamari, magistrat; Walid Abou Diyé et Dolly Farah, avocats; Abdel Rahman Anouss, médecin légiste; Ziad Achour, professeur universitaire; Adib Nehmé et Carmen Abou Jaoudé, issus de la société civile; Wadad Halawani et Joyce Nassar, parents de disparus.

Khaled Zaouda, magistrat, et Ghassan Moukheiber, avocat et ancien parlementaire, se sont retirés de la commission pour des raisons personnelles. M. Moukheiber a été remplacé par Adib Nehmé. Le ministère de la Justice devrait désigner un nouveau magistrat parmi les noms proposés à cet effet par le Conseil supérieur de la magistrature. Le nouveau magistrat ainsi que le Dr Abdel Rahman Anouss, qui était hier en voyage, devraient prêter serment à leur tour devant le chef de l'État. Contactée par L'Orient-Le Jour, Wadad Halawani a expliqué que la prochaine étape consiste à élire le président de la commission. De son côté, le Conseil des ministres doit lui allouer un budget pour qu'elle puisse commencer à travailler